



Contributions des Parcs naturels régionaux de Nouvelle-Aquitaine aux travaux du Plan Régional de la Forêt et du Bois



Cette contribution rassemble les remarques des territoires suivants :

- Pnr des Landes de Gascogne
- Pnr du Marais Poitevin
- Pnr Périgord-Limousin
- Syndicat mixte du Pnr de Millevaches en Limousin



Elle fait état des remarques et propositions des Parcs sur la base du relevé de décision du groupe 5 du PRFB transmis le 19/04/2017.



Préambule

D'une façon générale, nous regrettons la formulation et la composition des groupes de travail du PRFB qui sont très cloisonnées. La multifonctionnalité est présente en forêt, dans la filière bois, sur les territoires, mais pas dans les ateliers du PRFB, ce qui peut limiter la diversité et l'originalité des échanges.

Enjeu 1 : Sensibiliser/éduquer à la gestion durable des forêts et ses apports en terme de production, de biodiversité et de services environnementaux

Acceptabilité sociale de la gestion forestière

Il nous paraît essentiel d'envisager pour cet enjeu une réelle réciprocité : sensibiliser le grand public, les élus, à la gestion durable des forêts, ET sensibiliser la filière bois aux attentes des habitants (légitimes) et enjeux que la forêt constitue pour la société. Les notions de durabilité et de multifonctionnalité ne sont pas partagées entre la filière bois et la société, et tant que ça durera, toute la sensibilisation ne fonctionnera que de façon limitée, ne répondant pas aux attentes des gens.

Cette nécessité se retrouve dans le relevé de décision concernant le besoin de « co-construire », cependant il faut veiller à ce que la co-construction ne porte pas que sur la thématique « comment faire en sorte que le public apprécie la gestion forestière », et plutôt **« quelles sont les relations entre la gestion forestière et la société, et comment les améliorer ».**

Cette co-construction est l'essence-même des chartes forestières de territoire, outils dont l'animation crée des liens entre la société, les élus, les associations et le monde professionnel.

S'il faut en effet communiquer auprès du grand public sur la nécessité d'exploiter, et expliquer que parfois il n'existe pas d'autres alternatives à la coupe rase, il ne faut pas perdre de vue le besoin d'améliorer les itinéraires sylvicoles pour avoir une véritable forêt de production multifonctionnelle dans un contexte de changement climatique : une communication, pour être entendue doit-être « entendable ». Et les élus, le grand public veulent cette multifonctionnalité sur nos territoires.

L'argumentaire doit donc être développé en concertation. Les arguments « techniques » ne doivent pas sembler péremptoirs, le public comprend la mesure. Sur le sujet par exemple de la mécanisation, c'est évidemment un élément indispensable qui a permis d'améliorer les conditions de travail et de rendre possible certains travaux, mais la société attend aussi que la mécanisation s'adapte

au territoire. Le public comprend l'intérêt des engins, mais rejettera des machines inadaptées qui dégraderaient des éléments de patrimoine local (chemin bordé de murs en pierre par exemple, ponts en pierre).

Sur Millevaches et Périgord-Limousin, un travail a débuté auprès des ETF, pour voir de quelle manière les valoriser, valoriser leurs pratiques et accompagner leurs développements car en effet, ils peuvent être d'importants relais.

Sur le Pnr de Millevaches il est prévu de "former" des ETF à être des relais. Ils sont en effet des observateurs aguerris, proches des habitants (pratique courante au Canada et USA). Cela ferait évoluer le regard que la société porte sur leur activité pour qu'ils obtiennent ainsi une forme de reconnaissance sociale. Il s'agit évidemment aussi d'améliorer la qualité des chantiers et de leurs conditions de travail (ce qui est en lien avec des démarches de qualité de travail et d'organisation, une meilleure rémunération des ouvriers...).

Comment inscrire la forêt et sa gestion dans le dialogue entre territoires ruraux et métropoles ?

Les relations entre métropole et territoire ruraux sont à construire, notamment pour le sujet des services écosystémiques comme l'eau, le matériau bois (stockage carbone), la biodiversité. La forêt et le bois pourraient être des domaines d'expérimentation pour développer des systèmes de solidarité entre les territoires ruraux (producteurs) et urbains (consommateurs).

Réaliser une enquête d'opinion nous semble peu pertinente : de nombreuses enquêtes ont été réalisées, utilisons les résultats des enquêtes existantes pour aller plus loin.

Comment mobiliser les acteurs de la société civile et notamment les élus ?

La mobilisation s'obtient quand on motive les acteurs dès le début d'un projet, que leurs craintes et avis sont entendus ET pris en compte dans les actions définies.

Le PNR du Marais Poitevin a une expérience dans la création d'une dynamique de travail forte et partagée entre le Parc, le CRPF, les citoyens et les propriétaires forestiers autour de la problématique du renouvellement des frênes têtards, élément identitaire local. Le fait d'avoir monté ce projet en partenariat en a assuré le succès avec non seulement du renouvellement, mais aussi de vraies avancées de la part des citoyens sur leur compréhension et leur vision de l'évolution du paysage dans le temps. Les ateliers participatifs autour de projets qui concernent réellement les habitants sont donc à soutenir pour mobiliser la société civile et les élus.

L'aide à l'acquisition de forêt par les collectivités devrait être réactivée, car elle permet

- de doter des communes rurales d'une source nouvelle de revenus ou d'investissements
- d'améliorer la perception et la compréhension des élus sur l'activité forestière et ses contraintes ;
- d'avoir un support de sensibilisation facile à utiliser pour parler aux habitants, aux scolaires...

Le rôle de l'élu est essentiel, à de nombreux niveaux, en tant que consommateur et qu'aménageur du territoire, et surtout en tant que propriétaire. En milieu rural, l'élu est aussi un lien important avec les habitants.

Enjeu 2 et 3 – Faire valoir la place de la forêt dans les politiques territoriales et faire émerger les projets locaux valorisant la forêt et le bois

L'animation forestière à l'échelle de territoire et dans la durée est essentielle. C'est un relais de terrain qui permet d'impulser des partenariats variés. Son efficacité, prouvée sur de nombreux territoires, réside dans le fait que les actions sont le fruit de la concertation locale entre tous les acteurs concernés par la forêt. Pour cela, reprendre l'exemple du Limousin. **Il est impératif de conserver dans le PDR NA la mesure FEADER qui soutient l'ingénierie et l'animation des SLDF, en particulier pour les territoires très ruraux où la forêt est l'un des axes préférentiels du développement des territoires.**

Les Pnr de Millevaches et du Périgord-Limousin portent une charte forestière de territoire depuis 7 ans, et aujourd'hui on observe des habitudes de travail fortes et constructives entre la filière bois, le territoire, les acteurs naturalistes... C'est dans ces conditions que le Pnr de Millevaches porte depuis 2011 une action d'accompagnement financier des propriétaires privés qui reboisent ou gèrent de façon alternative (mélange d'essence, irrégularisation...), et que le Pnr Périgord-Limousin dispose d'itinéraires « carbone + » validés sur son territoire...

Les échanges entre animateurs et élus de ces territoires sont très riches et permettent, grâce aux **retours d'expérience**, de rapidement étendre des réussites locales à d'autres échelles (ex. d'une action design et ameublement, portée par le Périgord-Limousin en 2002 puis 2010, et aujourd'hui menée à l'échelle du Limousin avec BoisLim).

Cette animation confiée au territoire permettra de fait d'intégrer la filière dans les documents d'aménagement et de planification du territoire. En effet, si des élus portent une animation – donc une stratégie forestière – la prise en compte de l'enjeu forestier en transversalité dans la politique publique se fera naturellement. **Ce n'est pas une question de communication mais une question d'implication.** Tant que le monde de la filière forêt-bois évolue en parallèle des territoires et qu'il n'y a pas de travail en commun, la forêt est uniquement prise en compte dans la planification territoriale sous l'angle du paysage et du loisir (des axes qui ne permettent pas le développement de la filière).

Travailler ce point seulement avec des outils de communication risque de reproduire la situation évoquée précédemment dans l'enjeu 1 : transmettre un message qui ne réponde pas aux attentes et aux motivations de la société, message qui ne sera pas entendu.

Dernier point, une entrée territoriale permet, en toute légitimité, **de travailler de l'amont à l'aval au plus proche des réalités de terrain** et des besoins des acteurs locaux.

Enjeu 4 – Mettre en cohérence les réglementations applicables à l'espace forestier dans un souci de simplification.

Ce souci de simplification ne doit pas estomper les particularités de zonages environnementaux propres à une spécificité locale (sites Natura 2000, arrêtés de protection de biotope...).

En dehors d'un aspect réglementaire, une des demandes des élus est que les chantiers forestiers soient déclarés. De nombreuses entreprises le font, mais à chaque changement de département, voire de collectivité, elles ne savent plus à qui s'adresser, ça devient chronophage. Il **faudrait avoir à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine un espace dédié aux déclarations**, avec un système automatisé pour que les entreprises puissent directement faire partir les déclarations de chantier aux personnes concernées (cf. mode opératoire pour l'exploitation de bois de l'Agglomération du Grand Guéret, de la CC Bourgneuf-Royères, du Pays PALOMA...).

Ce développement devrait être soutenu, il pourrait être porté par une structure publique (GIP AtéGERI, DRAAF...) ou privée (ETFNA, Interpro...).

La filière bois a aussi besoin d'avoir un accès simple aux enjeux environnementaux connus. Est-ce que le GIP AtéGERI, ou la future ARB NA peut jouer ce rôle à l'échelle de la Région ?

Concernant cet enjeu de simplification et celui de faire valoir les aménités de la forêt, le Parc Périgord-Limousin a travaillé en amont avec les services de l'État pour simplifier la procédure de déclaration de chantier d'exploitation impliquant un franchissement de cours d'eau. Le Parc aide les exploitants lors de leur déclaration et leur prête des kits de franchissement temporaire : les chantiers préservent donc les cours d'eau et les exploitants sont aidés pour le respect de la Loi sur l'Eau. C'est ce type de démarches, également conduites sur le Pnr de Millevaches, qu'il faut développer à l'échelle de la Région grâce à un plus grand partenariat entre la filière et les territoires.

Enjeu 5 – Faire valoir les aménités liées à la forêt et à la gestion forestière

Les services retenus sont en effet prioritaires, mais d'autres peuvent être pris en compte. Et **en plus de les faire valoir, il faut aussi les consolider**, comme le souligne le code forestier, article L121-2-2 : [L'État assure le partage de l'information...sur les aménités environnementales et sociales] « en vue de leur développement et de l'évaluation des modalités de leur rémunération ».

La notion de « développement » montre que la filière bois doit prendre en compte ces aménités. Le code forestier liste d'ailleurs 5 services écosystémiques (art 112-1) reconnus d'intérêt général, donc à préserver. Certains de ces services sont des **raisons suffisantes** pour faire évoluer les pratiques forestières. Par expérience, plusieurs solutions techniques permettant d'intégrer voire de maximiser l'intérêt de l'écosystème forestier dans toutes ses composantes ne demandent pas d'investissement mais une autre organisation (par exemple, conserver des arbres morts, même au milieu d'une plantation – décaler les périodes de débardage en cas d'intempérie...).

Il ne faudrait pas que les services écosystémiques non directement monétisables soient systématiquement considérés en second plan au niveau du Plan Forêt Bois, car leurs intérêts pour la société sont très importants même si ce ne sont pas des intérêts économiques.

Un exemple de prise en compte des autres aménités de la forêt concerne le cas du peuplier dans le Marais Poitevin, notamment dans la partie du site classé. Pour conforter la filière bois locale ET préserver les paysages liés à l'arbre, le Parc accompagne, entre autres, les forestiers pour la plantation de peupliers en alignement dans le marais, et a travaillé en amont avec les services de l'État pour mettre en place une procédure simplifiée pour autoriser les plantations en plein, mais dans le respect d'un équilibre entre les espaces ouverts et les espaces fermés. Cette méthodologie d'action peut être transposée dans d'autres secteurs, avec d'autres enjeux, elle donne des résultats concrets, constructifs et collectifs.

Une forme de valorisation de l'implication de la filière pour la préservation des services écosystémiques peut être la communication, et donc la valorisation de la filière auprès de la société qui verra des forestiers engagés. Ceci est un enjeu, notamment pour le Pnr de Millevaches qui souhaite à travers cela valoriser les métiers des ETF.

La problématique du choix des services écosystémiques à développer doit pouvoir aussi s'appréhender à l'échelle d'un territoire et pas uniquement à l'échelle régionale, car selon les contextes (montagne, plaine inondable, pression urbaine forte...), l'intérêt des pouvoirs publics ne portera pas sur les mêmes enjeux. Or, si l'objectif est d'avoir des partenariats entre des consommateurs (par ex, une agglo qui utiliserait de l'eau potable forestière) et les forestiers, il faut une certaine liberté pour le choix du sujet qui interpelle le plus.